



# Rapport d'activités

## 2025

### Pôle Cohésion Sociale

#### Maisons Relais

*« Olympe de Gouges » et « Anne de Bretagne »*

Asfad  
148, rue de Lorient  
CS 64418  
35044 RENNES CEDEX  
02 99 59 60 01  
[siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr)



# SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	3
<b>1. L'Asfad.....</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation générale de l'Asfad .....	3
1.2 La raison d'être de l'Asfad.....	3
1.3 Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement .....	4
<b>2. Présentation du pôle et du service .....</b>	<b>4</b>
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale .....	4
2.2 Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne.....	6
2.3 Le contexte.....	6
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS .....	8
<b>1. Synthèse du rapport d'activité .....</b>	<b>8</b>
<b>2. Les chiffres clés .....</b>	<b>8</b>
LES MISSIONS DES MAISONS RELAIS.....	9
<b>1. La convivialité et l'autonomie .....</b>	<b>9</b>
<b>2. La protection .....</b>	<b>9</b>
<b>3. L'accompagnement.....</b>	<b>9</b>
LES FAITS MARQUANTS 2025.....	10
<b>1. Participation aux journées UNAF0 à Lyon.....</b>	<b>10</b>
<b>2. Troubles récurrents de l'occupation des logements impayés.....</b>	<b>10</b>
LES ACTIONS ET ANIMATIONS COLLECTIVES .....	11
<b>1. Les projets communs.....</b>	<b>11</b>
<b>2. La Maison Relais Anne de Bretagne.....</b>	<b>11</b>
<b>3. La Maison Relais Olympe de Gouges.....</b>	<b>12</b>
POUR 2026.....	132
<b>1. Poursuite du projet "atelier écriture" initié en 2024.....</b>	<b>12</b>
<b>2. Travaux à la Maison Relais Anne de Bretagne.....</b>	<b>13</b>
<b>3. Organisation d'une journée d'étude pour mieux faire connaître les Maisons Relais.....</b>	<b>13</b>

# PRÉSENTATION

## 1. L'Asfad

### 1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

### Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :

- 183 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 50 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2025 : 14,3 M€
- 18 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 44 bénévoles d'intervention en 2025

### 1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



#### Les valeurs de l'Asfad :

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

#### La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

#### L'identité :

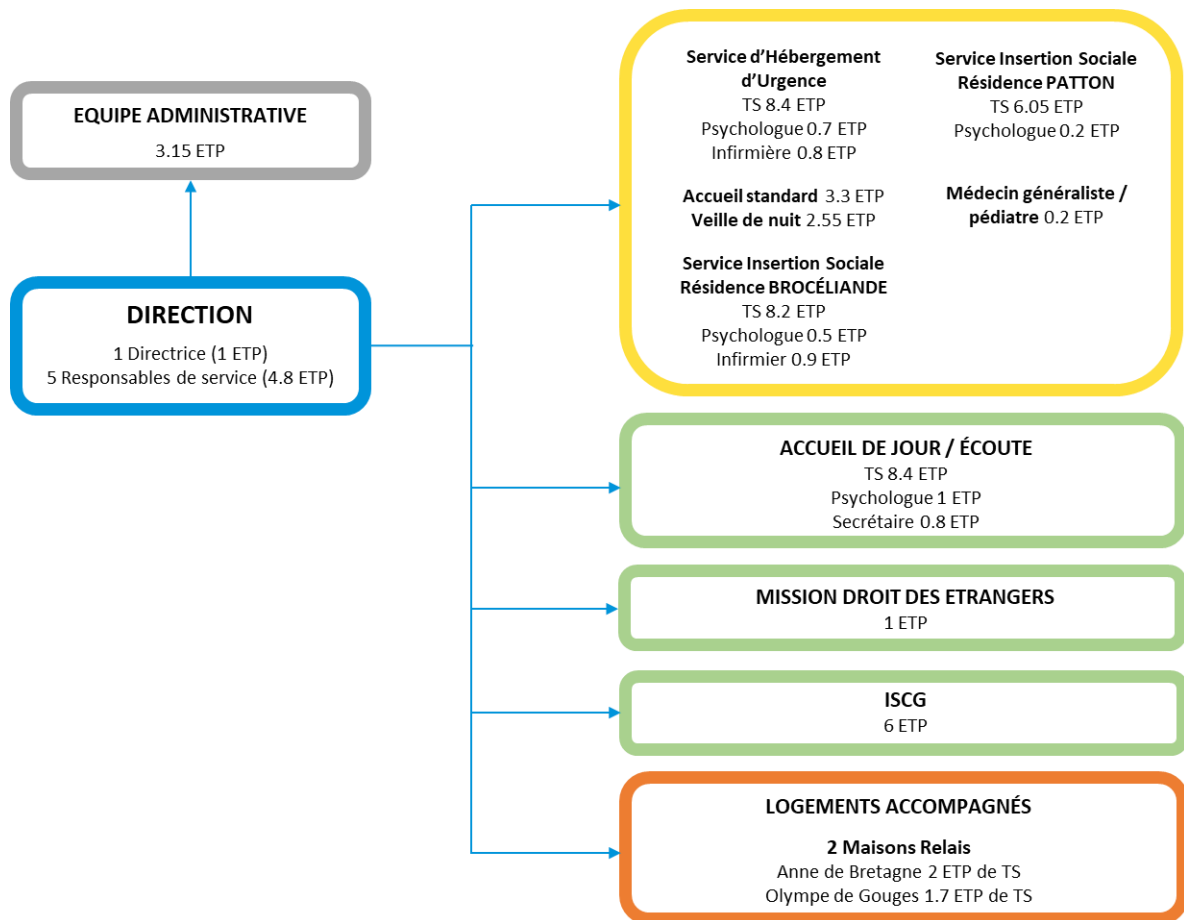
Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

#### Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.



## ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2025



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

### Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.es de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.es, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

### Comment vit le pôle ?

- Un conseil de pôle qui se réunit 3 fois par an :

Il permet d'échanger sur les actualités des services ainsi que sur les évolutions du public, des besoins, des politiques publiques...

- Une journée de pôle tous les 2 ans :

Cette journée rassemble tou.tes les professionnel.les de tous les services du pôle. L'objectif est de favoriser l'interconnaissance, entre salarié.es et entre services. Elle favorise également le sentiment d'appartenance au pôle et à l'association et permet de développer une culture ou des pratiques communes en travaillant sur une thématique transversale.

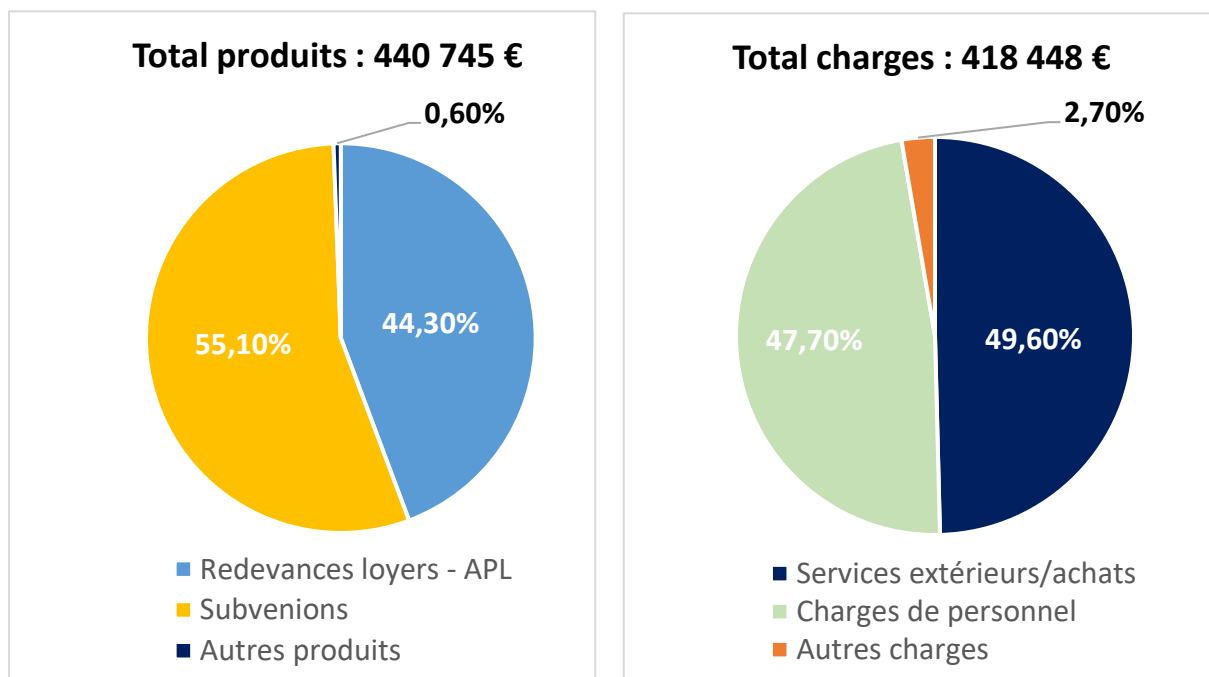
- Des groupes de travail en interservices du pôle sur des problématiques communes.

## 2.2 Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne

**La Maison Relais Olympe de Gouges** a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Elle peut accueillir des femmes avec ou sans enfants. Olympe de Gouges est constituée de 14 logements dont 11 studios, 2 T2 et d'un logement « *famille* » pouvant accueillir une femme avec deux enfants.

**La Maison Relais Anne de Bretagne** a été créée en mai 2019. Elle est constituée de 20 logements accueillant un public mixte (femmes et hommes) : 17 studios et 3 logements famille.

Les maisons relais sont financées par la DDETS. Le coût à la place est fixé à 19,50 euros.



## 2.3 Le contexte

« La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux Maisons Relais reste le texte de référence en matière de Maison Relais. Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logements pour des personnes en situation de grande exclusion ».

Les maisons relais ont pour vocation de loger des personnes isolées, à faibles ressources, dans un immeuble rassemblant des logements privatifs confortables et indépendants et des parties communes. Les conditions d'habitat sont de caractère familial et le cadre de vie se veut chaleureux, sécurisant et convivial.

Il s'agit pour chacun.e non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

Les résident.es peuvent s'y installer de façon durable.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et la sortie du logement. Un dépôt de garantie équivalent à un premier mois de loyer est demandé (il varie selon la taille du logement), ainsi qu'une assurance responsabilité habitation.

**Le logement ou partie privative** : T1 avec salle d'eau (douche, lavabo, WC) et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne, une commode, une table, deux chaises, une télévision, un four micro-onde et un fauteuil.



La redevance des logements varie en fonction du type de logement :

	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>Logement famille</b>
<b>Olympe de Gouges</b>	410 €	430 €	530 €
<b>Anne de Bretagne</b>	400 €	-	500 €

Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 60 € de frais supplémentaires à la maison relais Olympe de Gouges et 50 € supplémentaires à la maison relais Anne de de Bretagne. [Fourniture chauffage - électricité - eau - contrats d'entretien (VMC, chaudière...) - Taxe Ordures ménagères] et des prestations annexes (contrat d'entretien des logements).

## 2.4 Les espaces collectifs

### ➤ La buanderie :

Une participation financière de 3 € est demandée aux résident.es pour chaque accès à la buanderie (comprenant lave-linge et sèche-linge). Pour faciliter l'accès à ce service, les deux maisons relais ont recours à un planning pour que chaque résident.e possède un créneau fixe par semaine. Par ailleurs, la buanderie reste accessible 24h/24 – 7j/7 si besoin dans les deux résidences.

### ➤ La salle collective :

Il s'agit d'une salle commune avec coin salon, outil informatique, espace bibliothèque et une cuisine. Depuis 2024, la salle collective est en accès libre dans les deux maisons relais. La porte est équipée d'un digicode et les résidents.es qui le souhaitent y ont accès.

## 1. Synthèse du rapport d'activité

Les deux maisons relais ont fonctionné en effectif complet, avec peu d'évolution dans les profils des personnes accueillies. Celles-ci étant locataires sans durée limitée de séjour, le taux de rotation est faible. Nous enregistrons seulement 2 départs dans l'année.

L'activité est intense du fait des difficultés que rencontre une partie des résident.es et qui amènent les professionnelles à intervenir parfois au-delà de leurs missions, et ce d'autant plus que l'accompagnement par les services de droit commun s'étiolent au fil du temps. La régulation des relations entre résident.es fait partie du quotidien des professionnelles.

Les équipes sont très investies dans l'animation collective, la vie collective étant au cœur du projet des maisons relais. Cette année, les équipes ont favorisé l'autonomie des résident.es dans l'organisation de temps collectifs ou partagés.

## 2. Les chiffres clés

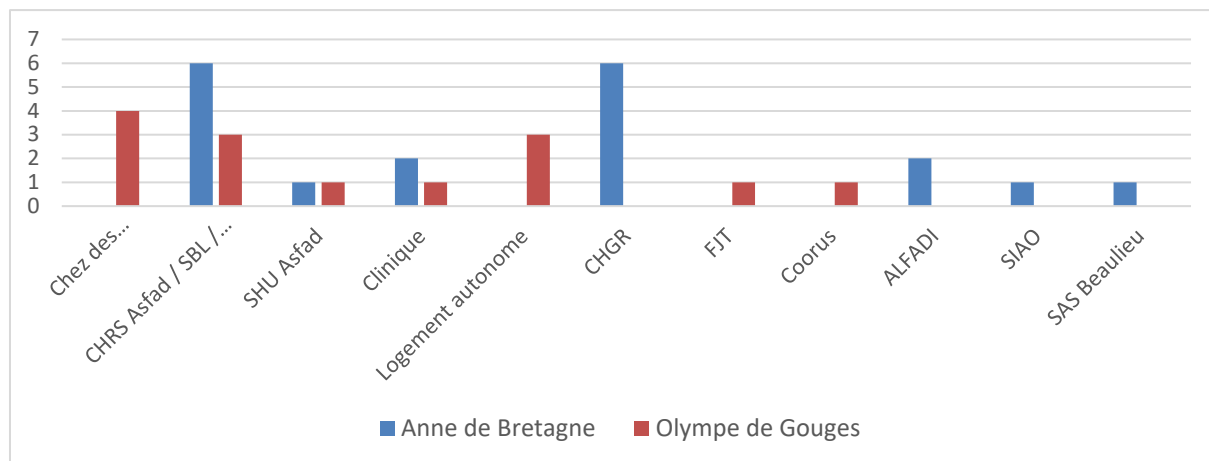
	Olympe de Gougues	Anne de Bretagne
Nombre de places autorisées	14	20
Nombre de personnes accueillies	15 dont 1 enfant (15)	20 dont 1 enfant (20)
Provenance du public	UE : 10 résidente.es Hors UE : 4 résident.es	UE : 18 résident.es Hors UE : 2 résident.es
Nombre de départs	0 (2)	1 (2)
Nombre d'arrivées	0 (3)	1 (2)
Nombre d'ETP dans le service	1.7 ETP	2 ETP
Typologie du public	100 % femmes 1 enfant	63 % hommes (60 %) 37 % femmes (40 %) 1 enfant
Âge moyen	43 ans (40)	41 ans (39)
Résident bénéficiant d'une protection juridique	50 % (57 %)	63 % (47 %)
Bénéficiaires de l'AAH	78 % (71 %)	74 % (72 %)
Suivi CMP	50 % (64 %)	74 % (72 %)
Hospitalisation	7 % (1 résidente)	37 % (7 résident.es)
Soins à domicile (infirmiers)	50 % (50 %)	26 % (32 %)
Aide à la vie quotidienne à domicile (portage de repas, au linge, courses...)	36 % (36 %)	16 % (27 %)
SAVS/SAMSAH	7 % (14 %)	5 % (14 %)

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2024)

Peu de variations dans les caractéristiques du public. Nous constatons toujours une forte proportion, de personnes bénéficiaires de l'AAH, d'une protection juridique, d'un suivi CMP.

En 2025, nous avons été plus vigilants sur les admissions concernant les difficultés de santé des personnes.

#### La situation avant l'arrivée en maison relais :



La situation des personnes avant l'arrivée en maison relais est assez diversifiée. Nous pouvons constater que les maisons relais représentent une orientation fréquente en sortie de CHRS et du CHGR (Centre Hospitalier Guillaume Régnier).

## LES MISSIONS DES MAISONS RELAIS

### 1. La convivialité et l'autonomie

Cette structure permet aux résident.es de prendre le temps qu'elles/ils souhaitent pour se reconstruire, en retrouvant un cadre rassurant un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et leur solitude.

Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de la vie quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux : savoir faire les courses, se préparer à manger, nettoyer son logement, laver son linge...

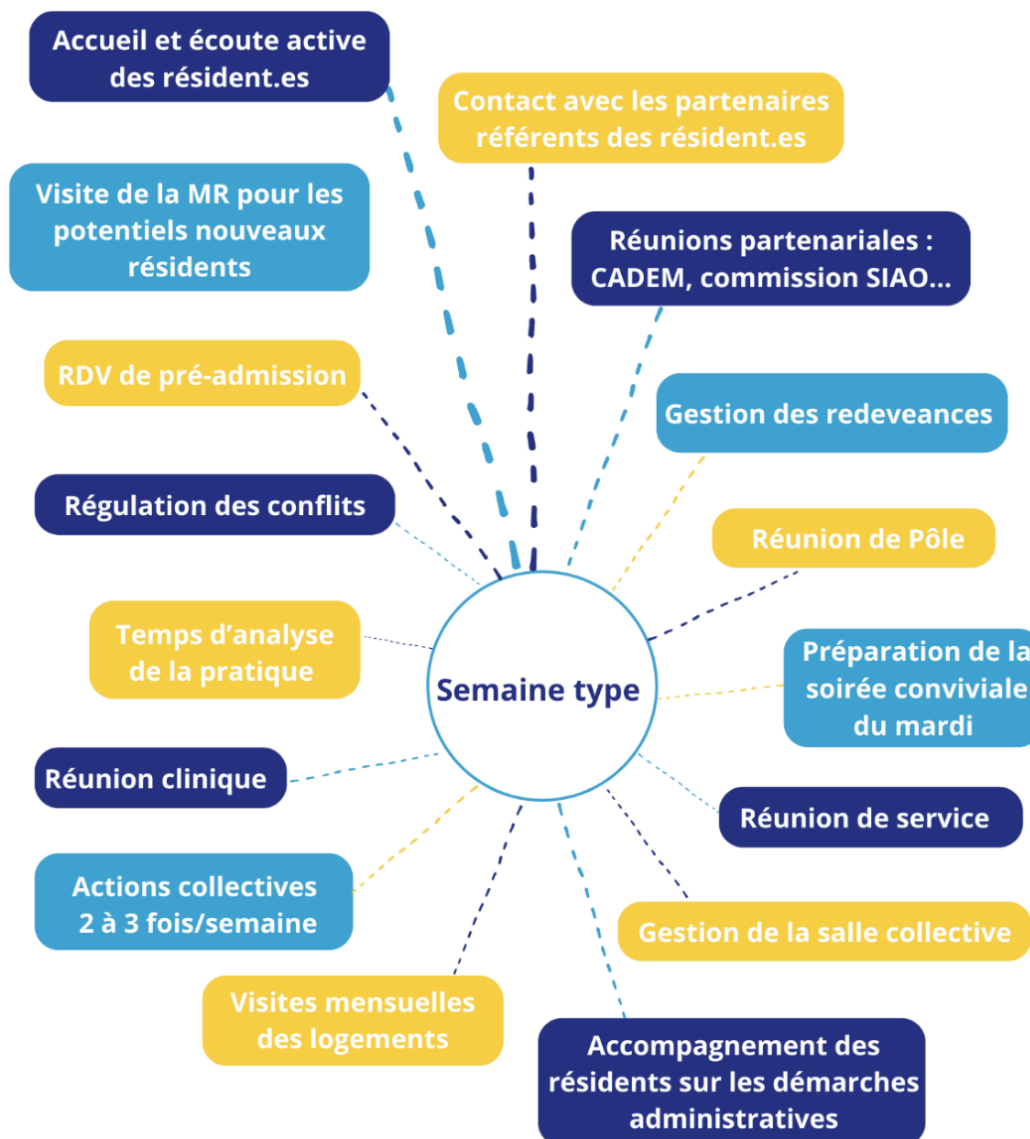
### 2. La protection

Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues de personnes n'habitant pas la maison relais, les résident.es sont informé.es que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet de rassurer le public accueilli et de limiter le phénomène « *d'envahissement du logement* » qu'il peut aussi rencontrer. Chaque logement est équipé d'un visiophone ou d'un interphone.

### 3. L'accompagnement

Dans les maisons relais, les professionnelles sont polyvalentes : accompagnement vers et dans le soin, le logement, le budget, l'alimentation ou encore l'hygiène. Les professionnelles sont très complémentaires, elles partagent de nombreuses missions.

Afin de mieux vous présenter leur travail au quotidien, voici l'ensemble des tâches que peuvent réaliser les professionnelles au cours d'une semaine :



## LES FAITS MARQUANTS 2025

### 1. Participation aux journées de l'UNAF0 à Lyon

Toutes les professionnelles des deux maisons relais y ont participé avec le responsable de service. Temps de rencontres avec d'autres acteurs du logement accompagné, de découvertes d'autres structures, de nouveaux outils, et de respiration par rapport au quotidien. C'est aussi une manière de renforcer la cohésion d'équipe.

### 2. Troubles récurrents de l'occupation des logements ou impayés

Les troubles de l'occupation ou du voisinage sont assez réguliers. Nous pouvons également faire face à des impayés de loyer. Cela nous a amené à faire appel à un huissier pour 5 situations. Ce n'est pas une pratique habituelle mais ayant peu de leviers pour que les personnes prennent conscience du problème et agissent en conséquence, l'intervention d'un huissier peut faire réagir positivement.

### 1. Les projets communs Anne de Bretagne et Olympe de Gouges

En septembre 2025, un séjour a été organisé par les deux maisons relais de l'Asfad dans un camping à Saint-Jouan-des-Guérets. Plusieurs activités ont rythmé le séjour : visite de l'Aquarium de Saint-Malo, piscine du camping, balades, shopping, restaurant, etc. Pour certain.es résident.es, ce séjour a été l'occasion de quitter Rennes et de partir en vacances, parfois pour la première fois depuis longtemps.

L'année 2025 a vu les collectifs respectifs des maisons relais se renforcer, dans le sens où les résident.es ont développé davantage de liens et ont fait des activités ensemble sans la présence des professionnelles. Le travail au quotidien visant à favoriser une communauté de soutien entre résident.es porte ses fruits et est à souligner.

Le travail en réseau avec les autres maisons relais du bassin rennais s'affermir également. Dans le cadre des temps de travail trimestriels inter maisons relais (Saint Benoit Labre Daniel Ravier, l'UDAF35 Ajoncs Fleuris, l' AIS 35 Yves Maléfant, MR Montfort Guichen Vitré, ASJP Remy Priolet et Asfad Olympe de Gouges), nous avons organisé deux temps fort en 2025 : une soirée loto en juin pour laquelle 50 résident.es se sont mobilisés.es. L'autre temps fort a été une sortie au Musikam à Rennes en décembre où une quarantaine de résident.es ont été partie prenante.

En plus des travaux de longue date entre nos structures, nous co-organisons une journée d'étude à destination des professionnel.les du secteur de la précarité en 2026.

### 2. La Maison Relais Anne de Bretagne

La vie collective à la maison relais Anne de Bretagne a été quelque peu bousculée en ce début d'année 2025. Des tensions et des difficultés de régulation sont apparues.

Il a alors été décidé par la direction de suspendre pendant un mois ces moments collectifs. Cet arrêt a généré, dans un second temps, une nouvelle dynamique positive de la part des résident.es avec la création d'une charte pour le bien vivre-ensemble. Ce nouveau souffle a permis à des résident.es de revenir sur ces temps collectifs et de créer une meilleure cohésion de groupe. De plus, nous avons, en co-construction avec les résident.es, réfléchi à une nouvelle modalité pour les repas du mardi soir. Ainsi, nous avons décidé de maintenir ces repas collectifs mais en alternant avec des repas dits « partagés » sur d'autres mardis soir où chaque résident.e amène son propre repas. Cela limite le temps d'organisation mais maintient ce temps convivial du mardi bien repéré.

Aussi, les résident.es s'organisent de plus en plus en autonomie en s'appropriant la salle collective tous les dimanches après-midi (sans la présence des professionnelles).

Nous avons de nouveau pu organiser des sorties : plage, étang, restaurant, cinéma, TNB, château de Fougères... Les repas collectifs ont de nouveau eu lieu et certains mutualisés avec la maison relais Olympe de Gouges.

La maison relais Anne de Bretagne a pu de nouveau bénéficier de places de foot, à deux reprises, cette année pour le plus grand bonheur des résident.es qui répondent toujours présent.es et nombreux à ces évènements.

En 2025, les résident.es ont bénéficié d'un nouveau local vélos/trottinettes sécurisé.

Nous avons constaté en équipe que nous avons peu de moments d'échanges informels en dehors de la réunion de service mensuelle du fait de l'éloignement géographique et de nos agendas respectifs. Le responsable de service a proposé l'instauration d'un temps complémentaire une fois par mois afin d'échanger plus en profondeur sur une ou deux situations. Ces rencontres se sont avérées concluantes et seront renouvelées pour 2026.

Cette année, nous avons accueilli 2 stagiaires : une étudiante en DE CESF qui a validé son diplôme et un étudiant ME 2ème année dont le stage se poursuit jusqu'en 2026.



Repas de fin d'année



Exposition photos à La Gacilly



Aquarium de St-Malo

### 3. La Maison Relais Olympe de Gouges

Depuis cette année, les résidentes se réunissent chaque dimanche dans la salle collective pour partager un moment convivial autour d'activités variées (travaux manuels, discussions, café...). Ces temps sont organisés par les résidentes elles-mêmes. Elles font preuve de bienveillance les unes envers les autres et n'hésitent pas à s'entraider lorsque cela est nécessaire.

Chaque semaine, les professionnelles proposent deux actions collectives : bien-être, repas partagés, activités manuelles, sorties à la journée (Dinard, Saint-Malo, Saint-Suliac...), séances DVD ou jeux de société.

Par ailleurs, chaque mois, un temps dédié est organisé afin d'élaborer ensemble le planning d'animations du mois suivant.

Quelques photographies pour illustrer nos temps fort de 2025 :



Journée à Dinard



Journée au Parc Animalier de Branféré



Restaurant à Port-Mer

## 1. Poursuite du projet « atelier écriture » initié en 2024

Le bilan de cet atelier a fait naître l'envie de prolonger l'expérience dans une dimension théâtrale/spectacle.

L'idée est de repartir sur les modalités des ateliers / jeux d'écriture et mise en voix ainsi que la mise en mouvement par les deux artistes Clara-Luce PUEYO et Aurélie BUDOR LE MINOR.

Ces rencontres débiteront en mai 2026 sur six ateliers.

Plusieurs idées sont recueillies auprès des résident.es pour ce projet quant à la forme qu'il pourrait prendre.

Un financement a été sollicité et accepté auprès de Culture action et de la ville de Rennes pour un montant de 4 000 €.

## 2. Travaux à la Maison Relais Anne de Bretagne

- La création d'un nouveau logement pour favoriser le 100 % taux d'occupation au vu des demandes MR (pas de demande pour « famille » mais pour personne seule).
- Sécurisation du bâtiment 146 C avec la réalisation de claustrât au niveau de l'issue de secours extérieure.
- Sécurisation de l'espace bureau des professionnelles avec deux sorties possibles dans le nouveau bureau ainsi que l'espace nécessaire pour circuler et recevoir du public.

## 3. Organisation d'une journée d'étude pour mieux faire connaître les maisons relais

Suite à l'étude réalisée par une stagiaire en 2024, mettant en exergue les problématiques de santé des personnes accueillies en maisons relais avec les difficultés que cela peut poser dans l'accompagnement et la vie collective, il est projeté de réfléchir avec les institutions d'Etat (DDETS et ARS notamment) sur l'accueil de ces personnes et la manière de soutenir les équipes de professionnel.les.